

2 avril 2020

PÉRIODES DE DÉGEL – DATES OFFICIELLES

Pour la période de dégel 2020, les dates de début et de fin officielles de la période de restriction des charges pour chacune des zones de dégel sont les dates indiquées dans le tableau que vous retrouverez dans cette note.

Il est à noter que durant cette période, les limites de charge autorisées sont réduites en raison de la diminution de la capacité portante du réseau routier. De manière générale, ces restrictions varient de 8 % à 20 %, selon le type d'essieux et la configuration du véhicule.

Il est également à noter que l'exemption prévue par arrêté ministériel ne s'applique qu'aux véhicules ou ensembles de véhicules transportant uniquement des denrées alimentaires, du matériel sanitaire et médical, des produits pharmaceutiques ainsi que des produits nécessaires à la production des denrées alimentaires. Le transport lourd relié à la construction n'est donc pas visé et doit respecter les règles relativement au dégel.¹

Les dates applicables sont les suivantes :

2020²

<u>Zone 1</u>	<u>Zone 2</u>	<u>Zone 3</u>
Du lundi 9 mars (00 h 01) au vendredi 8 mai (23 h 59)	Du lundi 6 avril (00 h 01) au vendredi 5 juin (23 h 59)	Du lundi 6 avril (00 h 01) au vendredi 5 juin (23 h 59)

Zones de dégel pour l'année 2020³



¹ Source : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=72169.pdf>

² Source : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/degel/Pages/Periode-de-degel.aspx>

³ Source : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/degel/Pages/Zones-de-degel.aspx>